



Proposition de création de groupe de travail ; groupe SSR

:

Marie Nicolet-Guenat, Gregory Lentin, Claudine Perrin, Hélène Thibault, Veronique Nègre

Journée APOPOP -3 octobre 2014

Historique du groupe de travail SSR

- Historique des réunions des SSR (ML Frelut)
- Projet de création d'un groupe de travail APOP
 - Principe évoqué en 2010
 - Principe création actée en 2012
 - MH Grandhazi
 - Suite au travail dans le cadre des reco HAS
 - Et carte de visite des centres
 - CF AG APOP 2012
 - Nouvelle dynamique depuis 2014
 - CSO
 - DIU
 - SSR Dynamiques et motivés

► Autres moyens thérapeutiques

Séjours thérapeutiques en établissement de soins de suite et de réadaptation (SSR)

AE	<p>Les séjours en SSR peuvent être recommandés dans certains cas et selon les niveaux de recours définis au paragraphe suivant :</p> <ul style="list-style-type: none">● séjour court (< 2 mois) : 2^e ou 3^e recours ;● séjour prolongé (> 2 mois) : 3^e recours. <p>Il est recommandé que l'indication d'un séjour soit posée par le médecin ou par l'équipe spécialisée qui coordonne la prise en charge (2^e ou 3^e recours).</p> <p>Il est recommandé que l'indication dépende de l'analyse préalable experte de chaque cas et de la définition d'un projet thérapeutique (médical, psychologique, scolaire, social et éducatif).</p> <p>Il est recommandé que les parents ou l'entourage soient impliqués en amont, pendant et après le séjour, pour le maintien des résultats obtenus au retour dans le milieu habituel de l'enfant.</p>
-----------	--

→ Se reporter aux outils pour une description détaillée de la place des établissements de soins type SSR

Surpoids ou obésité

- sans complication (quel bilan faire?: cf outil d'évaluation)
- contexte familial favorable
- pas de problème psychologique et/ou social majeur

Surpoids ou obésité avec

- ascension rapide de l'IMC (courbe)
- comorbidités associées
- contexte familial défavorable
- problématique psychologique et/ou sociale
- diagnostic et suivi d'une obésité secondaire

Obésité avec

- comorbidités sévères
- handicap dans la vie quotidienne généré par l'obésité
- contexte familial très défavorable
- problématique psychologique et sociale majeure
- obésité syndromique

1er RECOURS

- Prise en charge de proximité coordonnée par le médecin habituel
- Evaluation initiale puis suivi mensuel à trimestriel
 - +/- autre professionnel de proximité

2ème RECOURS

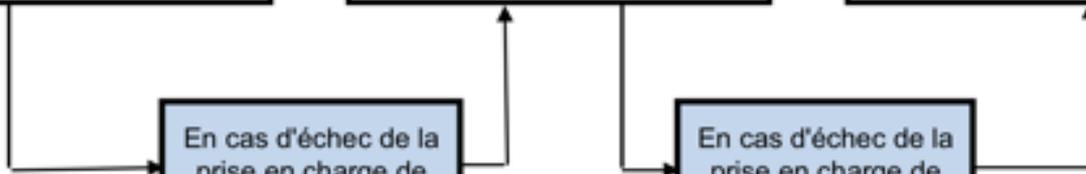
- Prise en charge multidisciplinaire à l'échelle du territoire coordonnée par le médecin habituel +/- équipe spécialisée
- Suivi multidisciplinaire recommandé, rythme mensuel
 - Activité physique adaptée
 - Programme d'éducation thérapeutique
 - Avis/bilan spécialisé/plateau technique
 - Séjours courts en SSR

3ème RECOURS

- Prise en charge organisée à une échelle régionale et coordonnée par un médecin et une équipe spécialisés
- Suivi multidisciplinaire indispensable, idéalement mensuel
 - Activité physique adaptée
 - Programme d'éducation thérapeutique
 - Avis/bilan spécialisé/plateau technique
 - Séjours courts ou prolongés SSR

En cas d'échec de la prise en charge de 1er recours

En cas d'échec de la prise en charge de 2ème recours



Les établissements de soins de suite et de réadaptation (SSR)

Ces établissements prennent en charge les enfants nécessitant une hospitalisation thérapeutique et éducative de moyenne et longue durée (supérieure à 3 semaines) ou de courte durée éducative. Ils peuvent mettre à la disposition des professionnels leur personnel expert et leur plate-forme (exploration, installation sportive, éducation) pour une prise en charge ambulatoire de proximité.

► Place des établissements de type SSR dans le parcours de soins

Ces structures sanitaires permettent d'offrir aux enfants et adolescents une prise en charge multiprofessionnelle associée à une scolarité dans le cas des séjours prolongés en dehors des vacances scolaires.

Les établissements s'articulent généralement avec l'offre de soins régionale à travers, soit un réseau formel lorsqu'il existe, soit un réseau informel. L'offre de soins doit s'inscrire dans un projet thérapeutique personnalisé, structuré et cohérent. Compte tenu de l'inégalité d'accès aux soins entre les régions, les établissements de type SSR peuvent aussi répondre à des demandes interrégionales.

► Types de séjours

- **Séjour court (< 2 mois) : 2^e ou 3^e recours**
Séjour d'éducation thérapeutique qui se déroule sur une période de 2 à 4 semaines (vacances scolaires).
- **Séjour prolongé (> 2 mois) : 3^e recours**
Se déroule sur un ou plusieurs trimestres et est associé à une scolarité.
- **Renforcement du suivi ambulatoire à travers des hospitalisations de jour et des consultations.**

réflexion autour du groupe de travail SSR de l'APOP

Mai Juillet 2014 →

Mission de pilotage d'un groupe de travail

- Dr Marie Nicolet médecin responsable de la SSR La Beline à Salins les Bains
- Dr Claudine Sansonetti-Perrin, Clinique du Gresivaudan
- Mr Gregory Lentin, directeur SSR Bettyzou à Carqueiranne

Travail préalable à la constitution du Groupe de travail

- **Mettre à jour et compléter l'état des lieux fait pour les recommandations HAS et récemment par la DGOS (cf)**
 - Répertorier les établissements et pour chacun :
 - Offre de soins : HC, HDJ, Consult, type de séjour, programme ETP
 - Composition de l'équipe soignante
 - Tranche d'âge accueillie
 - Infrastructures disponibles
 - Liens avec réseaux et / ou CSO
 -

Proposition d'objectifs du futur GT à affiner

- Sur la base des recommandations HAS 2011 et recommandations DGOS récentes
 - Inscription de l'offre **des soins SSR dans le parcours patient** (indications, modalités obtention accord, préparation sortie, choix des durées de séjour...)
 - Mise en œuvre des reco validées (alimentation/AP/psy ...)
 - Approche incluant l'ETP +++(formation, construction de programmes ...)
 - Reflexion la séparation familiale (selon tranche d'âge) et participation de l'entourage notamment familial au projet de soins (amont - aval - durant séjour)
 - Lien CSO/CHU/CH – RéPPOP (amont - aval - durant séjour)
 - Développement des outils communs (ETP, Dossier patient, procédure d'admission)

Constitution du groupe de travail SSR de l'APOPOP

- Représentants des SSR accueillant des enfants et adolescents obèses
- Membres de l'APOPOP / CN RePPOP impliqués dans le parcours de soin de l'enfant en surpoids.